

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-05

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 décembre 2021.

Nature et effet :

La soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 septembre 2021, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant **l'implantation d'un bâtiment résidentiel situé au 1202, 7^e rang (lot 3 506 003).**

En vertu des normes énoncées à la grille d'usage «A-2» du règlement de zonage 2017-324 (Annexe B), la distance minimale autorisée vis-à-vis l'emprise de rue est de 15 m. La distance de la résidence située au 1202, 7^e Rang, est de 13,78 mètres de l'emprise de rue.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra aussi se présenter le mardi 7 décembre 2021, à 20 h, à la salle du conseil située au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 18^e jour du mois de novembre 2021.

Christine Massé
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière